

BUDGET 2021-2022

Principales hypothèses

RETOUR SUR L'EXERCICE 2020-2021

- Une fois pris en compte une provision de 8,9M\$ pour perte de revenus et hausse des dépenses liées à la Covid-19, le budget provisoire déposé au printemps 2020 présentait l'équilibre budgétaire. Cette provision était minimale et il était attendu que les effets de la pandémie viennent plomber ce résultat.
- La mise à jour budgétaire de septembre 2020, qui s'est avérée être le budget formellement adopté en décembre par les instances de l'Université, prévoyait un déficit de l'ordre de 13,1M\$ entièrement attribuable aux effets de la pandémie. Les déficits des Entreprises auxiliaires (services alimentaires, librairies, service d'impression, résidences et stationnements) et du CEPSUM expliquaient en bonne partie ce résultat.
- Les réalisations estimées du 31 décembre 2020 montrent que c'est plutôt vers un déficit de 6,9M\$ que l'Université se dirige à l'issue du présent exercice financier. De façon succincte, l'écart avec le budget adopté s'explique par les éléments suivants : pour la moitié, par des économies de réserves et des résultats financiers des cliniques meilleurs que prévus et, pour l'autre moitié, par les surplus réalisés par certaines facultés.
- La variation des EEETP est normalement un élément qui explique des écarts de revenus entre le budget et les réalisations estimées. Il est bon de rappeler ici que pour l'exercice financier 2020-2021, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) s'est engagé à financer le nombre de EEETP de 2018-2019 plutôt que celui de l'année courante afin d'éviter aux universités un définancement qui aurait pu survenir d'une baisse de EEETP attribuable à la pandémie. Or, bien que préliminaire, les données les plus récentes donnent à penser que l'Université se dirige en 2020-2021 vers une hausse de 398 EEETP bruts financés et de 245 EEETP dérèglementés.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021-2022

- Bien qu'au moment d'écrire ces lignes, l'ombre d'une troisième vague de la pandémie de la Covid-19 plane au-dessus de nos têtes, les perspectives de la prochaine année s'annoncent néanmoins meilleures que celles qui prévalaient il y a exactement un an. Nous savons que l'opération de vaccination finira par nous rapprocher progressivement d'une certaine normalité dans notre fonctionnement et le discours du budget du Québec du 25 mars 2021, et les informations parcellaires communiquées dans sa foulée par les collaborateurs du MES, tendent à confirmer une certaine stabilité financière en 2021-2022.

Ce contexte permet de préparer et déposer formellement un budget pour la prochaine année. On se rappellera que le contexte de grande incertitude dans lequel nous étions plongés l'an dernier, nous avait amené à surseoir à l'élaboration habituelle du budget et à plutôt communiquer aux unités une enveloppe de reconduction, enveloppe devant être confirmée ou infirmée au moment où la situation permettrait d'y voir plus clair. Or, cette année, même si la pandémie nous aura rappelé que rien ne doit être pris pour acquis, il est possible de proposer un budget qui repose sur les modalités de conception habituelles.

Ainsi, selon les paramètres connus et présumés au moment de l'élaboration du présent document, l'Université présentera à l'issue de l'exercice 2021-2022, un déficit de 11,2 M\$. Ce déficit est entièrement attribuable aux effets de la pandémie. Les prochaines pages donnent plus de détail, mais la composition de ce déficit se résume ainsi : une somme de 3,8M\$ réservée afin de soutenir certains coûts exceptionnels et la poursuite des efforts favorisant l'accélération de la transformation de cours en ligne et un déficit combiné des Services auxiliaires et du CEPSUM de l'ordre de 7,4M\$.

REVENUS

1) EEETP 2021-2022 :

- En 2021-2022, il est projeté une hausse de 85 EEETP bruts qui devrait se traduire, compte tenu du jeu des poids des secteurs disciplinaires et des cycles d'études, par une hausse de 390 EEETP pondérés. En marge de cette hausse des étudiants financés, il est également prévu une augmentation de 46 EEETP déréglés. Cette croissance globale des EEETP entraînera une hausse de la subvention d'enseignement, de soutien et de droits de scolarité nets de l'ordre de 2,3M\$. L'évolution des

inscriptions est, en temps normal, difficile à prévoir, mais la pandémie rend la projection encore plus difficile. Est-ce que les étudiants internationaux seront au rendez-vous ? Les Cégépiens ? En septembre prochain nous devrions avoir une meilleure idée de l'évolution prévisible de la clientèle étudiante. Pour cette raison, la hausse des revenus nette des sommes retournées en financement aux facultés a été mise en réserve centrale et sera allouée à des mesures déjà identifiées dans le présent montage. Si, au contraire, la hausse projetée ne survient pas, la réserve ne sera pas allouée.

2) Subvention d'enseignement et subvention de soutien :

- L'indexation de l'étalon de financement de la fonction enseignement et celui de la fonction soutien s'élève à 1,49% et est le reflet, outre de la politique salariale du Gouvernement, d'une projection d'indexation des dépenses diverses de 1% et d'une hausse projetée de 0.28% au titre de la progression dans les échelles salariales des professeurs.
- La Politique de financement des universités déposée en mai 2018 par le MES établit déjà le niveau de réinvestissement que l'Université devrait toucher en 2021-2022. Les argents nécessaires ont été confirmés dans les crédits du dernier budget provincial et, si rien ne change d'ici à ce que le MES diffuse les Règles budgétaires 2021-2022, le rehaussement du financement de l'Université atteindra 7,3M\$ à ce titre. Par ailleurs, le Budget 2020-2021 de Québec annonçait également des sommes additionnelles pour promouvoir la réussite en enseignement supérieur et réduire la rareté de la main-d'œuvre. Les modalités d'attribution de ce réinvestissement ne sont pas encore connues, l'enveloppe ayant servi en 2020-2021 à soutenir les coûts COVID des universités, mais comme on sait que ce réinvestissement sera ciblé à des mesures particulières qui seront annoncées ultérieurement, seule une somme de 1,1M\$ a été utilisée dans le cadre du présent budget. Enfin, le budget 2021-2022 du Québec présenté le 25 mars 2021, prévoit un investissement supplémentaire de 65 M\$ pour le réseau, dont 27 M\$ devraient être récurrents, pour diverses mesures entourant la réussite en enseignement supérieur. Encore ici, les sommes allouées risquent fort d'être ciblées à des mesures particulières avec redditions de comptes. Dans ce contexte, un montant de 618K\$ a été escompté dans le présent budget. Lorsque les modalités d'attribution seront communiquées, la direction de l'Université mettra en œuvre les mesures qui répondront aux objectifs imposés, en respect des priorités institutionnelles. À cet égard, si les modalités

d'attribution le permettent, les mesures de soutien Covid aux unités mises en œuvre avec le présent budget pourraient être financées par ces sommes additionnelles, réduisant d'autant le déficit anticipé.

- Dans la foulée du dépôt du budget du Québec de 2021-2022, les collaborateurs du MES ont confirmée qu'une somme de 41,4M\$ est accordé au réseau universitaire pour l'exercice 2020-2021. On ne connaît pas encore la distribution entre les universités ni le détail des modalités d'attribution, mais on sait que les mesures suivantes sont visées : bourses de persévérance, compensation pour perte de revenus subie par les établissements du fait que plusieurs étudiantes en soins infirmiers ont mis sur pose leurs études pour aller soutenir le réseau de la santé, mise en commun de services et de la sécurité en TI et formation en médecine.
- Il importe de rappeler qu'afin d'accroître le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des programmes offerts en français dans les universités francophones, ces dernières se voient verser depuis l'année 2019-2020, une allocation de soutien pour le recrutement. Le versement de cette allocation est étalé sur trois ans et rien ne garantit la récurrence de cette subvention à terme en 2021-2022. D'ici là, l'Université devrait pouvoir compter sur une somme additionnelle de 1,7M\$ en 2021-2022, ce qui portera la subvention totale à 5,1M\$.
- Il est prévu une baisse des revenus de la fonction terrains et bâtiments de l'ordre de 4,7M\$ en 2021-2022. Outre le fait que le niveau de la subvention 2020-2021 était ponctuellement plus élevé qu'il n'aurait dû l'être compte tenu que la subvention 19-20 pour le Complexe des sciences du campus MIL a été versée en 2020-2021, l'exercice 2021-2022 marque la première année d'inactivité et de réaffectation d'une partie des espaces du Pavillon Roger-Gaudry et du Pavillon Marie-Victorin. Selon les règles du Ministère, c'est un taux d'inactivité de 57.5% qui s'applique la première année, ce qui entraîne une diminution de la subvention de l'ordre de 2,3M\$.
- Le MES a récemment émis une directive de reclassification de certaines subventions du Fonds de fonctionnement au Fonds avec restriction. Cette reclassification concerne la bonification du financement et la coordination des stages de la formation des infirmières praticiennes spécialisées (IPS), la réussite à l'enseignement supérieur et relance économique du Québec ainsi que la subvention pour les mandats stratégiques. Ceci explique

8,8M\$ de la baisse de la subvention observée par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2020, baisse de revenus qui s'accompagne également d'un transfert de dépenses du fonds de fonctionnement vers le fonds avec restriction.

- Bien que les universités espèrent encore en 2021-2022 un soutien financier du MES en compensation des coûts additionnels qu'elles devront encore supporter à cause de la pandémie, le budget ne prévoit aucune somme à recevoir à ce titre.

3) **Droits de scolarité :**

- L'Université prévoit percevoir cette année 150,7M\$ au chapitre des droits de scolarité et des frais d'admission. Selon les plus récentes données de l'indice du « Revenu disponible des ménages et ses composantes » sur lequel s'appuie l'indexation des droits de scolarité de base et des frais institutionnels obligatoires (FIO) d'une année à l'autre, l'indexation des droits de scolarité en 2021-2022 s'élèvera à 3,9%. Comme il est d'usage, l'équivalent de 30% de l'indexation des droits de scolarité sera retourné au Gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses. Globalement, l'indexation des droits de scolarité et des frais d'admission générera en 2021-2022 un revenu net additionnel de 5,7M\$. Quant aux montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers réglementés et des étudiants canadiens non-résidents du Québec, il est prévu que le taux d'indexation des droits de scolarité sera la même que celui des étudiants québécois, soit 3,9%.
- Finalement, une projection d'une diminution de 200K\$ des mauvaises créances est retenue pour l'exercice financier.

4) **Autres revenus :**

- ***Contribution des Services auxiliaires***

Bien qu'une reprise graduelle des activités est projetée pour l'exercice 2021-2022, la queue de la crise sanitaire aura un effet sur le résultat financier des Services auxiliaires. Alors qu'une contribution de 1,7M\$ est habituellement attendue, c'est plutôt vers un déficit de 4,3M\$ que devrait se diriger les Services auxiliaires pour la prochaine année. Par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2020, il s'agit néanmoins d'une amélioration du résultat de 4,5M\$.

- ***Revenus de frais indirects du Gouvernement fédéral***
Il est prévu que les revenus de frais indirects du Gouvernement fédéral s'établiront à 20,0M\$, soit sensiblement le même montant qu'en 2020-2021.

- ***Hausse des FIO***
L'indexation des FIO devant s'inscrire à l'intérieur du périmètre d'indexation des droits de scolarité autorisé par le Ministère, le même taux d'indexation de 3,9% des droits de scolarité a été appliqué à compter du trimestre d'automne 2021. Cette hausse générera un revenu de 429K\$.

- ***Fonds de relance***
La contribution du fonds de relance est projetée à hauteur de 3,3M\$ et servira à soutenir, essentiellement, le Bureau de la formation continue, le développement de la formation à distance, les cérémonies repensées de collations des grades ainsi que le soutien de l'Université à différents projets de développement facultaire. De plus, ce montant couvre le coût du Plan d'action – Place aux premiers peuples dont l'objectif est d'améliorer la représentativité, l'accueil et l'intégration des Premiers Peuples au sein de l'Institution.

DÉPENSES

1) Facultés :

- La grille de financement interne des variations de EETC qui s'appliquera en 2021-2022 demeure la même que celle appliquée en 2020-2021. Il est bon de rappeler que cette grille s'inspire très largement de celle appliquée par le MES depuis 2018-2019, mais comporte certains ajustements afin de mieux articuler le financement interne à la réalité des coûts.

- Le financement interne des variations de EETC repose sur les revenus générés par ces derniers. Les revenus générés sont normalement composés de la subvention d'enseignement du MES et de la part des droits de scolarité applicable à la fonction enseignement. Or, comme les étudiants dérèglementés ne génèrent plus aucune subvention, le financement interne des variations de ces étudiants devra être suivi

distinctement de celui des étudiants financés. Dans ce cas, c'est 71% des droits de scolarité qui sert de base au calcul du montant à allouer.

- En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie aussi en fonction de l'effectif étudiant. Depuis 2013-2014, pour chaque nouvel étudiant, une faculté recevait 50% des revenus d'enseignement additionnels générés, alors que le taux utilisé auparavant était 80%. S'il advenait que le nombre d'étudiants soit en baisse, le définancement correspondait à 50% des revenus jusqu'à l'atteinte du seuil et à 80% par la suite.

Afin que le modèle d'allocation budgétaire interne reflète mieux la bonification du financement aux cycles supérieurs de la nouvelle grille ministérielle et, aussi, afin de soutenir le recrutement aux cycles supérieurs, les variations du nombre d'étudiants depuis l'exercice 2019-2020 sont financées/définancées à hauteur de 60% des revenus d'enseignement pour le deuxième cycle et de 70% pour le troisième cycle. Quant au taux de financement au premier cycle, il est demeuré inchangé à 50%. Ainsi, toutes les hausses annuelles de l'effectif étudiant seront financées selon les nouveaux taux et toutes les baisses seront définancées au taux applicable jusqu'à l'atteinte du seuil fixé. Si une baisse survenait en deçà de ce dernier, le taux appliqué serait 50%.

- Les hausses de EETC de l'année continueront à être financées à hauteur de 100\$/crédit au 1^{er} cycle, de 120\$/crédit au 2^e cycle et de 140\$/crédit au 3^e cycle. Ce barème de financement s'applique autant aux étudiants financés que dérèglementés.
- En 2020-2021, des modifications à la formule de financement des variations de l'effectif étudiant de la Faculté de l'éducation permanente ont été apportées afin de mieux soutenir les éventuelles croissances qu'elle pourrait connaître. Ainsi, les hausses de EETC dans l'année continueront à être financées à hauteur de 100\$/crédit alors qu'elles seront, l'année suivante, intégrées à la base budgétaire au taux de 120\$/crédit. Cette mesure d'un taux de financement différent entre deux années rejoint le traitement budgétaire qui est déjà appliqué à l'ensemble des facultés. D'ailleurs, à l'instar de ce qui est fait dans les autres facultés, le définancement des diminutions de EETC s'effectue non plus dans l'année courante, mais bien dans l'année subséquente.

- Comme l'an dernier, l'enveloppe budgétaire communiquée aux facultés contiendra une prime à la diplomation aux cycles supérieurs. Le montant total alloué cette année s'élève à 1,4M\$, ce qui représente une augmentation de 91K\$ par rapport au montant alloué l'an dernier. La somme accordée à chaque faculté est calculée en fonction du nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat de recherche à l'intérieur de la durée maximale prévue au Règlement pédagogique des ESP pour ces programmes, soit respectivement 2 et 5 ans. L'étalon de financement alloué pour chaque diplôme reconnu aux fins de cette règle est demeuré le même cette année, soit 1 500\$ pour une maîtrise et 9 000\$ pour un doctorat. L'objectif de cet ajout budgétaire étant de permettre une amélioration de la diplomation des étudiants dans les délais prescrits, les facultés sont invitées à l'utiliser pour mettre en œuvre des moyens visant à soutenir la réussite de leurs étudiants.
- L'ESPUM a bénéficié lors de la phase de démarrage suivant sa création d'un soutien financier pour appuyer le déploiement de son plan de développement académique. Comme l'École a maintenant presque atteint son rythme de croisière et que sa base budgétaire a été ajustée, elle a commencé à rembourser en 2019-2020 les avances qui lui ont été consenties. En 2021-2022, seul le baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité au travail fait toujours l'objet d'un plan d'affaires.
- En vertu du nouveau programme interne de bourses d'exemption pour les étudiants internationaux en vigueur depuis l'automne 2020, tout étudiant international de 1^{er} et de 2^e cycle qui ne profite pas déjà d'une autre bourse d'exemption bénéficiera d'une bourse d'exemption partielle des droits de scolarité. Ainsi, toutes les bourses d'exonération relatives au quota d'exemption attribué par le MES seront dorénavant allouées exclusivement aux étudiants internationaux de 3^e cycle afin qu'ils n'aient pas à assumer les droits de scolarité forfaitaires additionnels auxquels ils sont soumis.
- L'enveloppe budgétaire de chaque faculté identifie un montant minimum devant être consacré à l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. La règle d'indexation retenue depuis quelques années pour établir la croissance annuelle de cette dépense est le montant prescrit l'année précédente multiplié par la moitié du pourcentage de variation des EETC de 1^{er} cycle des deux années antérieures et par la moitié du pourcentage de

l'indexation salariale équivalente à la PSG au 1^{er} avril de l'année courante. Pour l'exercice 2021-2022, il en découle, pour l'ensemble des facultés, une hausse de 2,8% par rapport à l'an dernier.

- Enfin, les indexations de salaires et, le cas échéant, les changements à la structure des échelles de toutes les catégories d'employés feront encore l'objet d'un ajustement budgétaire récurrent selon le coût réel encouru. La progression dans les échelles nette des économies de remplacement continuera à être à la charge des unités.

2) Services :

- La base budgétaire des services est établie comme celle des facultés à partir de l'enveloppe budgétaire récurrente allouée le 1^{er} mai 2020 à laquelle tous les ajustements budgétaires récurrents faits en cours d'année sont ajoutés. Les indexations de salaires et, le cas échéant, les changements à la structure des échelles de toutes les catégories d'employés feront encore l'objet d'un ajustement budgétaire récurrent selon le coût réel encouru. À l'instar des facultés, la progression dans les échelles nette des économies de remplacement continuera à être à la charge des unités.

3) CEPSUM

- Tout comme les services auxiliaires, les activités du CEPSUM et le Sport d'excellence devraient reprendre progressivement au cours de l'année 2021-2022. Le déficit de 3,0M\$ annoncé aux réalisations estimées du 31 décembre 2020 devrait être réduit à 1,4M\$ en 2021-2022.

4) Mesures particulières:

- L'instauration d'une mesure d'indexation annuelle équivalente à la valeur de l'indexation des droits de scolarité nette du retour à l'aide financière, sera dorénavant apportée au Programme interne de bourses aux étudiants des cycles supérieurs. Pour l'exercice 2021-2022, cette mesure représente une bonification de 212K\$ à laquelle s'ajoute le rattrapage d'une somme de 250K\$ qui sera versé sur 2 ans afin de ramener le niveau de l'enveloppe à celui d'avant les compressions de 2015-2016.

- Encore cette année, une somme de 250K\$ sera consacrée à un programme de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle.
- L'implantation des nouvelles modalités de stages des étudiants du doctorat de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire nécessite de procéder à un ajout important de ressources au sein du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUV). Ainsi, une somme de 1,3M\$ est prévue pour 2021-2022.
- Afin de bonifier l'offre de service en matière de recrutement international et de l'accueil des travailleurs étrangers de même que de poursuivre les initiatives en matière de santé et mieux-être pour les employés, la DRH verra son enveloppe budgétaire ajustée en 2021-2022.
- Le réinvestissement amorcé en 2018-2019 au Bureau de la conduite responsable en recherche se poursuit en 2021-2022. Une somme de 226K\$ est ajoutée pour la réalisation de mandats ponctuels en éthique et gouvernance ainsi qu'en conformité.
- En vue d'offrir un meilleur accompagnement aux facultés dans l'élaboration de projets de coopération internationale, le fonds des priorités institutionnelles soutiendra en 2021-2022, le recrutement d'une ressource au sein de la Direction des affaires internationales.
- Une somme de 1,1M\$ est provisionnée pour doter le Réseau des diplômés des ressources nécessaires à la poursuite de son développement et amorcer la préparation de la prochaine grande campagne de financement.
- La base budgétaire de la Direction des immeubles sera ajustée pour répondre à la hausse des coûts d'opération du campus MIL et des montants tenant lieu de taxes du Campus Laval ainsi que par la nécessité d'ajouter des ressources dans les secteurs de la gestion de projets, des espaces et du développement durable.
- En sus d'un montant de 600K\$ destiné à la mise en œuvre du plan d'action Place aux premiers peuples, le budget de 335K\$ accordé en 2020-2021 afin de promouvoir la culture d'équité, de diversité et d'inclusion a été reconduit à l'exercice 2021-2022.

- Encore cette année, une somme de 150K\$ est mise en réserve centrale pour soutenir les collaborations interfacultaires dans le développement de programmes conjoints.
- L'effet positif occasionné par le recul de la devise américaine combiné à une réserve de 1M\$ constituée à l'issue de l'exercice 2019-2020 assurera aux Bibliothèques, en 2021-2022, le maintien de son pouvoir d'achat des collections et la poursuite des acquisitions au niveau des périodiques.
- Le Service des Technologies de l'information verra son budget ajusté de 1,5M\$ afin de palier à l'augmentation importante des coûts de licence et de maintenance des logiciels informatiques ainsi que de téléphonie.
- Dans la foulée du développement du plan d'action numérique institutionnel pour le soutien de la recherche et de l'enseignement, et dans le contexte de la révision du mandat du Centre d'expertise numérique à la recherche, le budget du Bureau de la recherche, développement et valorisation sera ajusté.
- Une somme non récurrente découlant de l'enveloppe annoncée dans le budget 2021-2022 du Québec pour l'exercice 2020-2021 sera ajoutée au budget de la faculté de médecine afin de couvrir les coûts associés à la hausse du contingent du doctorat en médecine. Également une somme récurrente de 162K\$ est ajoutée pour supporter la nouvelle approche par compétences exigée par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.
- Au-delà de l'enveloppe de 343K\$ déjà financée par le fonds des priorités institutionnelles, une somme additionnelle de 325K\$ est mise en réserve pour soutenir des initiatives en matière de formation à distance. De plus, une provision budgétaire importante de 3,5M\$ est prévue afin d'appuyer le CPU et les unités académiques dans la poursuite du développement de la formation multimodale. Quant au service de soutien informatique à distance 24/7 instaurée en 2020-2021, il a été convenu de le reconduire et de le pérenniser. Une enveloppe de 250K\$ est réservée à cette fin.
- Conformément à l'entente intervenue avec les étudiants, la contribution de l'Université aux Services aux étudiants pour compenser les coûts

relatifs à l'utilisation de la clinique de santé par son personnel s'élèvera à 248K\$. Le niveau de cette contribution repose sur une croissance de 3,9% des droits de scolarité et des FIO.

- Depuis 2010-2011, les universités sont tenues, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), de comptabiliser dans l'état des résultats aux états financiers la valeur des vacances non prises par les employés au terme de l'exercice financier. Une provision de 3,0M\$ est prévue dans le présent budget afin de couvrir la variation de la valeur des vacances dues, ce qui représente une augmentation de 600K\$ par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2020.
- À l'instar du traitement des dernières années, le Fonds des priorités institutionnelles est constitué par un prélèvement de 1,0% des enveloppes des unités. Ce fonds, qui s'élève à 4,8M\$, sert à encourager en cours d'année certaines initiatives académiques ou de soutien à l'académique de façon ponctuelle (soit parce que le projet a une durée de vie limitée soit parce qu'il se financera par une source de revenus autre une fois le démarrage amorcé). La plupart de ces initiatives visent à soutenir des mesures qui permettront l'atteinte des objectifs institutionnels fixés par les Orientations stratégiques.

5) Autres éléments de dépenses :

- Avec l'objectif d'accroître sa visibilité et de valoriser sa présence sur la scène internationale en tant que grande université de recherche et de formation, l'Université de Montréal entend créer une représentation permanente en Europe en 2021-2022, en s'associant avec HEC Montréal qui dispose d'un Bureau international situé à Paris. Une somme de 215K\$ est réservée pour ce projet.
- En appui au sport d'excellence, un ajout budgétaire de 19K\$ est accordé sur 2 ans au CEPSUM dont 10K\$ en 2021-2022 afin rehausser les bourses du sport d'excellence. Aussi, à partir du présent budget, une formule d'indexation de la contribution pour l'utilisation des plateaux par les étudiants de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique, sera intégrée et calculée en fonction de l'IPC. Pour 2021-2022, comme l'IPC est négatif, aucun ajustement n'est apporté.

- Conformément au plan financier, une somme de 5,0M\$ sera consacrée en 2021-2022 au remboursement de l'emprunt des projets d'immobilisation dont celui du Complexe des sciences du campus MIL.
- L'enveloppe du budget MAO s'établit au même niveau que l'an dernier, soit 3,7M\$.
- En vertu des dispositions de la Loi 133, l'Université doit dorénavant établir et déposer au MES une planification triennale de ses projets et activités relatifs aux technologies de l'information. L'Université a donc créé un Comité stratégique des TI dont un volet important du mandat est d'approuver les priorités d'investissements en cette matière. Le niveau de l'enveloppe de 2021-2022 est établie à 4M\$, soit le même montant que l'an dernier.